

N° 84/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIR- ET- CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE : ESPACE AUTOMOBILES MATRA

DÉCISION

Finances locales – Décisions budgétaires

Objet : Tarifs nouveaux produits Boutique

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la **délibération** du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus et notamment l'alinéa 2 ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le tarif de nouveaux produits à la boutique du Musée Espace automobiles Matra ;

DÉCIDE

Article 1 – la vente des articles suivants :

- Bonnet Matra sports au prix de **18,00 Euros**
- Porte-clés Métal Giant au prix de **7,50 Euros**
- Affiche A3 (sous cello + carton) au prix de **6,90 Euros**
- Porte-clés Cristal au prix de **7,90 Euros**
- Couteau Multifonction Alu au prix de **12,50 Euros**
- Burago Street Fire Blister 1/64^{ème} au prix de **4,50 Euros**
- Burago Race + Play 1/43^{ème} au prix de **10,50 Euros**
- Livre Antoine au Grand Prix de France au prix de **15 Euros**
- Livre Antoine au Tour de France Automobile au prix de **13,50 Euros**

et ce, à compter du 3 avril 2024

Article 2 – La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 – Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, Le 29 mars 2024

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte : 03 AVR 2024

Transmis au représentant de l'Etat le

Publié ou notifié le 03 AVR 2024

Mis en ligne sur le site internet le 08 AVR 2024

Le Maire,



Jeanny LORGEUX.